

J'achète à FRAMPTON

PRATIQUE ET FACILE

Propulsé par  Desjardins

DU 1 NOVEMBRE AU 30 MARS 2023
CONCOURS
5000\$
À GAGNER

ACHETER À FRAMPTON C'EST *payant!*

Les commerçants de Frampton, en collaboration avec le Comité de développement, s'unissent dans ce concours afin de stimuler l'achat local.

PRIX À GAGNER

- 1^{er} PRIX : 1000 \$ en bons d'achat*
- 6 bons d'achat* de 500 \$
- Et encore plus 4 tirages de 250\$ en bons d'achat* à chaque mois (novembre, décembre, janvier, février)

* échangeables dans les commerces de Frampton participants

POUR PARTICIPER, C'EST SIMPLE :

- Accumulez 3 preuves d'achat de 20\$ ou plus dans **3 commerces différents** de la Municipalité de Frampton
- Déposez vos reçus dans une enveloppe standard identifiée à votre nom, adresse et numéro de téléphone
- Déposez l'enveloppe dans l'une des boîtes situées à l'intérieur de ces commerces : bureaux administratifs de la municipalité, Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault ou Rona Quincaillerie Poulin Lussier et Filles.

TIRAGE LE 30 MARS 2023 À 20 H

Les gagnants seront annoncés

le vendredi 31 mars 2023 via la page Facebook de la Municipalité de Frampton.

Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

BONNE CHANCE!

CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL DE FRAMPTON

RÈGLEMENTS DU CONCOURS



Propulsé par  Desjardins

1. Conditions de participation au concours

Pour être éligible au concours de la Campagne d'achat local de Frampton et obtenir une chance de gagner, le participant devra respecter les conditions suivantes :

- Accumuler 3 preuves d'achat de 20 \$ ou plus dans **AU MOINS 3 COMMERCES** différents de la Municipalité de Frampton
- Déposer vos reçus dans une enveloppe standard identifiée à votre nom, adresse et numéro de téléphone
- Déposer l'enveloppe dans l'une des boîtes situées à l'intérieur de ces commerces :
 - Bureaux administratifs de la municipalité
 - Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault
 - Rona Quincaillerie Poulin Lussier et Filles

2. Date et heure limites de participation

Les participants au concours pourront remettre leur bulletin de participation au plus tard le 30 mars 2023 à 20 h.

3. Description de la méthode d'attribution des prix

Les prix seront attribués aux gagnants, déterminés à la pige d'une enveloppe identifiée par le nom, l'adresse et le numéro de téléphone et munie de trois factures valides, selon les conditions de participation au concours.

Le tirage, sous surveillance, sera effectué par un ou des membres du Comité de Développement de Frampton.

3.1 Prix offerts

Le prix de 5000 \$ sera partagé parmi les gagnants et réparti de la façon suivante :

- 1^{er} PRIX : 1000 \$ en bons d'achat*
- 6 bons d'achat* de 500 \$
- Et encore plus 4 tirages de 250\$ en bons d'achat* à chaque mois (novembre, décembre, janvier, février)

*Échangeables dans les commerces de Frampton participants

4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés au Bureau municipal de Frampton le 30 mars 2023 à 21 h.

5. Média utilisé pour l'annonce des gagnants

Les gagnants seront annoncés le vendredi 31 mars 2023 via la page Facebook de la Municipalité de Frampton.

6. Réclamation des prix

Les prix pourront et devront être réclamés durant les heures d'ouverture du bureau municipal de Frampton, entre le 3 avril et 14 avril 2023.

Dans le cas où il serait impossible pour un gagnant de venir réclamer son prix, l'expédition du prix par la poste sera envisagée.

7. Personnes exclues du concours

Les propriétaires des entreprises participantes, les conseillers municipaux et les membres du Comité de développement de la Municipalité de Frampton ne peuvent pas participer au concours.